

## A destination du public

MAJ 10/07/2018

### BOURSE LOGEMENT ETUDIANT

Apporter aux familles un complément financier dans le cadre des frais liés au logement de leur(s) enfant(s) étudiant(s) en enseignement supérieur sous condition de ressources.

#### **PUBLIC CONCERNE :**

- Toute personne ou famille habitant sur la commune, ayant à charge au moins un étudiant domicilié sur le lieu de ses études.

#### **CRITERES ET CONDITIONS:**

- Etre âgé de moins de 25 ans au 30 novembre de l'année universitaire en cours
- Domiciliation de l'étudiant sur le lieu de ses études
- Inscription dans un établissement d'enseignement supérieur et dans un parcours non rémunéré
- Les étudiants issus d'un même foyer peuvent déposer une demande individuelle en cas de location distincte.
- En cas de cohabitation, le montant de la bourse CCAS est calculé au prorata du nombre de colocataires. Cas particulier des fratries colocataires : montant de la bourse non proratisé.
- La demande de bourse doit être renouvelée chaque année universitaire
- Attribution dans la limite d'un redoublement et d'une réorientation dans le parcours d'études supérieures.
- En cas de garde en résidence alternée, le montant de la bourse est calculé à partir des « revenus déclarés » par chacun des parents.
- Le **montant annuel** de la bourse : **1 350 €** (150 €/mois sur 9 mois maximum – 3 trimestres scolaires)

Le versement de la bourse est effectué en 3 fois :

le 1<sup>er</sup> versement: sur présentation du contrat de location, quittance\* du 1<sup>er</sup> mois universitaire et du retour de l'accusé de réception avant le 30 janvier

le 2<sup>ème</sup> versement sur présentation des quittances\* de loyers des mois de Janvier, Février et Mars avant le 30 avril

le 3<sup>ème</sup> versement sur présentation des quittances\* de loyers des mois de Avril, Mai et Juin avant le 30 Juillet

Le versement peut être partiel sur 1 trimestre en cas de non production d'une quittance

\* ou avis d'échéance pour le CROUS

**Clôture de dépôt du dossier : le 30 novembre de l'année en cours**

#### **PIECES ORIGINALES A PRESENTER A CHAQUE DEMANDE :**

- \* Livret de famille
- \* Notification de décision Pôle emploi pour les enfants majeurs à charge sans activité professionnelle autre que l'étudiant.
- \* Justificatif de domicile récent de la personne ayant à charge l'étudiant
- \* Le dernier Avis d'imposition ou de non-imposition de l'ensemble des membres du foyer
- \* En cas de garde en résidence alternée pour les enfants à charge : Dernier avis d'imposition ou de non-imposition des *deux* parents.
- \* En cas d'hébergement : Dernier avis d'imposition ou de non-imposition de l'hébergeant.
- \* 1 RIB au nom de l'étudiant
- \* Certificat de scolarité
- \* Quittance de loyer du 1<sup>er</sup> mois de l'année universitaire
- \* Contrat de location

L'ensemble des pièces est à retourner au C.C.A.S. pour étude des droits

**Tout dossier incomplet sera restitué**

**Vous pouvez demander une estimation auprès du CCAS (fiche de renseignements à compléter)**

**ccas@mairie-sp3c.fr**

# A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR ESTIMATION AIDE « BOURSE LOGEMENT ETUDIANT »

	Nom	Prénom	Adresse	Adresse mail	Téléphone
Demander					
Conjoint					

### ENFANT CONCERNE PAR L'AIDE :

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse mail	Téléphone

### PERSONNES A CHARGE :

Nom	Prénom	Date de naissance

### RESSOURCES :

	Demander	Conjoint	Autre
Avis d'imposition : Rubriques « détail des revenus » (salaires et assimilés, autres revenus, pensions alimentaires perçues, capitaux mobiliers, revenus fonciers...)			

### DEDUCTIONS FISCALES

	Demander	Conjoint	Autre
Avis d'imposition : Rubriques « charges déductibles du revenu global » (pension alimentaire versée,...)			